



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE
DU GRAND PARIS POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA
MISE EN SERVICE D'UN LOGICIEL COURRIER DANS LE CADRE DU
FONDS : « INNOVER DANS LA VILLE »**

Livry-Gargan, le 21 MAI 2025 N° 2025-022 .

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la solution de gestion obsolète des courriers en vigueur sur la ville de Livry-Gargan, qui ne répond plus aux attentes des élus, des services et des usagers ;

Vu la volonté de la commune d'assurer activement la gestion des courriers entrant et de garantir le bon traitement des demandes et de la réponse qui leur est apportée ;

Considérant que la commune de Livry-Gargan s'est fixée comme objectif d'améliorer la traçabilité et la qualité des réponses dans le traitement des sollicitations (indicateurs, statistiques, alertes, ...) dans l'optique d'obtenir le label « Service Public + ».

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds « Innover Dans La Ville » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds « Innover Dans La Ville » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération d'acquisition, d'installation et de mise en service d'un logiciel courrier ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Accompagnement AMOA	50 860,00 €	Métropole du Grand Paris / Fonds « Innover dans la ville »	62 186, 00 € €	50 %
Logiciel parapheur	21620,00 €			
Outil de reporting / tableau de bord	2 700,00 e			
Labélisation Service Public +	6000,00 €			
Développement interface GRC-Courrier	15 000,00 €			
Connecteur parapheur / courrier	4 000,00 €			
Abonnement	24 192, 00 €			
		Commune de Livry-Gargan	62 186, 00 € €	50 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	62 186, 00 € €	
TOTAL	124 372, 00 €	TOTAL	124 372, 00 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex).

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental